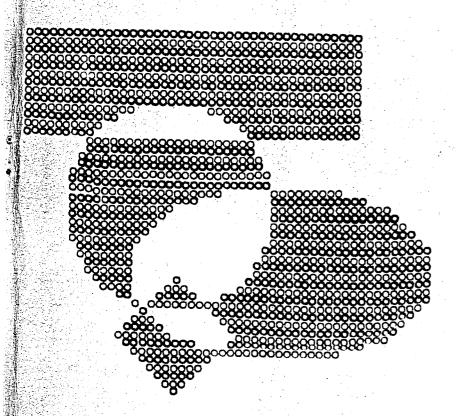
François Dell, 1972

Une règle d'effacement de i en français

Recherches Linguistiques 1, 63-87, Paris VIII-Vincennes.

recherches linguistiques

nº 1



François Dell C.N.R.S.

UNE REGLE D'EFFACEMENT DE 1 EN FRANCAIS

1.

Morin (1971) a récemment examiné en détail le problème des semi-voyelles du français dans le cadre de la phonologie générative. Il a montré qu'exception faite des yods postvo-caliques de mots comme <u>piller</u>, <u>rail</u>, <u>feuilleter</u>, etc. on doit considérer les semi-voyelles comme issues des voyelles hautes correspondantes ¹. Rappelons d'abord l'analyse proposée par Morin, en nous en tenant à ce qui est pertinent pour notre propos. L'essentiel tient dans les trois règles suivantes, qui s'appliquent dans l'ordre où elles sont données :

avec les conditions

C-a : X ≠ OL

C-b : $X \neq [-\text{ syll}] \begin{bmatrix} -\text{ syll} \\ -\text{ cons} \end{bmatrix}$

J-INS : $\emptyset \longrightarrow j / i$ [+ syll]

Les règles SV-1 et SV-2 indiquent qu'une voyelle haute est réécrite comme la semi-voyelle correspondante lorsqu'elle précède immédiatement une autre voyelle. La règle SV-1 n'affecte que les voyelles hautes qui sont suivies d'une autre voyelle qui fait pa rtie du même morphème ². La règle SV-2 affecte ensuite les voyelles hautes qui sont séparées de la voyelle suivante par une frontière de morphème. C'est SV-1 qui rend compte des semi-voyelles de escouade [&skwad] (qui dérive de / &skwad/ 3), septième [setjem] (/set+iem/), appui [apwi] (/apui/), etc. C'est SV-2 qui rend compte de celles de asphyxier [asfiksje] (/asfiksi+e/), effectuer [efektwe] (/efektü+e/), avouer [avwe] (/avu+e/), etc. Les règles SV-1 et SV-2 ne sont pas applicables à une voyelle haute précédée d'une séquence obstruante-liquide (en abrégé OL) une séquence consonne-semi-voyelle. C'est ce qu'expriment respectivement les conditions C-a et C-b auxquelles est assujettie la variable X qui sert de contexte de gauche dans les deux règles. Ainsi <u>i</u> perd sa syllabicité dans (huître)perlière [perljer], mais pas dans poudrière [pudrijer], où il est précédé d'un groupe OL. Il perd sa syllabicité dans (que vous) tuiez [tūje] par application de SV-l à la représentation /tü+ie/, mais pas dans appuyez [apwije], où l'application de SV-l à /apüi+e/ donne /apwi+e/, forme dont le <u>i</u> ne peut plus être sujet à SV-2 car il est précédé d'un groupe consonne-semi-voyelle.

Lorsque <u>i</u> conserve sa syllabicité quoiqu'immédiatement suivi d'une voyelle, il faut insérer un yod, comme l'indique la règle J-INS(ertion) : <u>crier</u> [krije] (/kri+e/), <u>appuyer</u> [apwije] (/apwi+e/). <u>crier</u> rime donc avec <u>briller</u>, et <u>appuyer</u> avec <u>aiguiller</u> ⁵. Voici quelques dérivations qui illustrent le fonctionnement des règles proposées par Morin. Morin(p. 127, 131) :

	(l-a)	(1-b)	(1-c)	(1-d)
	gardiez	<u>étudiez</u>	criez	criiez
	/gard+ie/	/etüdi+e/	/kri+e /	\kri+ie/
SV-1	gard+je			kri+je
SV-2		etüdj+e		
J-INS			kri+je	
	[gardje]	[etüdje]	[krije]	[krije]

	(l-e)	(l-f)	(1-g)	(1-h)
	tuez	tuiez	appuyez	appuylez
input	/tü+e/	/tū+ie/	/apūi+e/	/apūi+ie/
SV-1		tü+je	apwi+e	apwi+je
SV-2	t ₩ +e			
J-INS			apwi+je	
output	[twe]	[tüje]	[apwije]	[apwije]

Si l'on excepte les dérivations de <u>appuyiez</u> (1-h) et <u>criiez</u> (1-d), sur lesquelles nous reviendrons, cette analyse nous semble correcte pour l'essentiel dans son principe: la semivocalisation (angl. <u>gliding</u>) opère d'abord entre voyelles qui appartiennent à un même morphème (les désinences verbales <u>-ions</u> et <u>-iez</u> étant considérées pour les besoins de la cause comme des morphèmes uniques), et ensuite seulement entre voyelles qui appartiennent à des morphèmes différents. Cette analyse indique entre autres que les formes <u>tuiez</u> et <u>appuyez</u> contiennent la même séquence de voyelles sous-jacentes, et que la différence de prononciation tient simplement à la place de la frontière de morphème: /ü+ie/ dans <u>tuiez</u>, et /üi+e / dans <u>appuyez</u> (cf. dérivations l-f et l-g).

Morin propose enfin une règle de dégemination du yod:

 $\mathtt{J-DEG} \;:\;\; \mathtt{j} \to \emptyset \; / \; \mathtt{j} \underline{\qquad} \ldots \; \mathtt{j}_{\overline{\mathbb{V}}}$

Cette règle rend compte du fait que groseiller se prononce [grozeje], et non *[grozejje], comme le laisserait attendre la comparaison avec banane [banan] / bananier [bananje]. De même conseiller se prononce [kõseje] et non*[kõseje], voyez hallebarde / hallebardier, etc. Le crochet] indique que la règle ne doit pas affecter les désinences verbales. En effet, Morin (130) nous informe que le dialecte qu'il décrit prononce cueillions [kæjjö] et non*[kæjö], habillions [abijjö] et non*[abijö], etc.

La règle J-DEG doit s'appliquer avant SV-1, de façon à permettre la dérivation de groseiller comme suit :

/grozej+ie/ donne /grozej+je/ par application de SV-1,

puis /grozej+e/ par application de J-DEG, d'où finalement
[grozeje]. L'ordre d'application de J-DEG et SV-2 est apparement indifférent. Yous décidons donc, décision arbitraire pour le moment, d'ordonner J-DEG après SV-2.

2.

A la différence du dialecte de Morin, le dialecte décrit ici ne connaît pas de groupes [jj] intérieurs de mot, même dans l'élocution la plus soignée. cueilliez et habilliez ne se prononcent jamais autrement que [kæje] et [abije], comme les formes de l'indicatif présent cueillez, habillez 6. Ceci vaut également pour les verbes

en <u>-oyer</u>, <u>-ayer</u>: <u>envoyez</u>, <u>envoyiez</u> [avwaje] rime avec <u>fouaillez</u>, <u>fouailliez</u>, et <u>balayez</u>, <u>balayiez</u> [balɛje] rime avec <u>conseillez</u>, <u>conseilliez</u>. Pour tous ces verbes, les formes de la <u>première et de la deuxième personne</u> du pluriel de l'indicatif imparfait et du subjonctif présent se prononcent comme les formes correspondantes de l'indicatif présent. Le dialecte décrit ici diffère donc de celui de Morin en ce que le champ d'application de la règle J-DEG n'est pas limité aux formes non verbales:

$J-DEG : j \longrightarrow \emptyset / j$ ___

La même homophonie entre les formes en <u>-ons</u>, <u>-ez</u>, et celles en <u>-ions</u>, <u>-iez</u> se retrouve pour les verbes dont le radical se termine graphiquement par le digramme <u>-gn-</u>: <u>gagnez</u> et <u>gagniez</u> se prononcent [ganje]. La même chose vaut pour les formes non verbales. Comparez <u>banane</u> [banan] et <u>bananier</u> [bananje] avec <u>châtaigne</u> [satɛnj] et <u>châtaigner</u> [satɛnje]. Dans le dialecte décrit ici l'opposition entre /n/?, /ni/ et /ni/ est toujours neutralisée devant voyelle. On prononce de la même façon [-anje] dans les quatre formes suivantes 8:

dépanniez [depanje], de /depan+ie/, cf. il dépanne [depan]
maniez [manje], de /mani+e/, cf. il manie [mani]
gagnez [ganje], de /gañ+e/, cf. il gagne [ganj]
gagniez [ganje], de /gañ+ie/, cf. idem.

Phonétiquement, $/\tilde{n}/$ se réalise comme $[nj]^9$. Nous

poserons donc la règle GN:

 $GN : \widetilde{n} \rightarrow nj$

Si cette règle peut être ordonnée avant J-DEG, l'homophonie de <u>magnez</u> (<u>magnez-vous</u>) et <u>magniez</u> (<u>faudrait que vous vous magniez un peu</u>) s'explique par l'application de J-DEG, au même titre que celle de <u>habillez</u> et <u>habilliez</u>:

	habillez	habilliez	maniez	magnez	magniez
	/abij+e/	/abij+ie/	/mani+e/	/mañ+e/	/mañ+ie/
SV-1		abij+je			mañ+je
SV-2			manj+e		
GN				manj+e	manj+je
J-DEG		abij+e			manj+e
	[abije]	[abije]	[manje]	[manje]	[manje]

Cette analyse a le défaut de faire tout dépendre d'un fait phonétique somme toute mineur, la réalisation de $/\widetilde{n}/$ comme [nj] plutôt que comme [\widetilde{n}]. Elle requiert impérativement que la règle qui spécifie cette réalisation intervienne avant J-DEG. Elle ne vaudrait pas pour un dialecte où $/\widetilde{n}/$ se réaliserait $[\widetilde{n}]$, mais qui serait pour le reste en tout point identique au nôtre. Il vaut mieux gén éraliser le contexte de J-DEG de façon à permettre l'effacement d'un yod après \widetilde{n} aussi bien qu'après j. Après tout, \widetilde{n} et

1 forment une classe très naturelle : ce sont les deux seules sonantes palatales non-syllabiques. Nous reformule-rons donc J-DEG comme J-EF(facement), ce qui nous permettra de laisser GN descendre parmi les règles les plus tardives de la grammaire :

J-EF:
$$j \rightarrow \emptyset$$
 / $\begin{bmatrix} - & \text{syll} \\ + & \text{son} \\ + & \text{haut} \end{bmatrix}$

magnez et magniez ont alors les dérivations suivantes :

J-EF ne peut pas être généralisée de façon à effacer non seulement des j, mais aussi des 1 après un j ou un ñ, car il n'y a pas effacement du 1 dans des formes comme bouillie [buji], compagnie [kɔ̃panji], etc. La dérivation de magniez donnée ci-dessus montre que J-EF doit s'appliquer après SV-1, puisque c'est SV-1 qui récrit le 1 de la désinence comme un j.

Il est d'autre part tentant d'étendre encore le contexte de J-EF aux consonnes palatales <u>š</u> et <u>ž</u> en excipant du fait bien connu que le suffixe <u>-ier</u> perd son yod derrière elles. Comparez <u>droite</u> [drwat], <u>droitier</u> [drwatje] avec

gauche [goš], gaucher [goše]/ et non *[gošje]. On a de même pomm-ier et orang-er, poisonnier et vach-er, etc. Mais l'analogie avec J-EF est spécieuse. J-EF est une règle parfaitement générale qui ne souffre aucune exception, alors que la chute de yod derrière š et ž ne concerne que le suffixe -ier 10; elle n'a jamais lieu dans le suffixe -ien ou les terminaisons verbales -iez, -ions (cf. autrich-ien, collég-ien, crach-iez, song-iez, etc.) ni à l'intérieur d'un morphème, voyez hygiène, agioteur, etc.

3.

Nous avons vu plus haut comment l'analyse de Morin rend compte de l'homophonie de la forme en _ez et de la forme en _iez pour les verbes comme crier ou appuyer, où le i ne perd pas sa syllabicité. Dans [krije] (l-c) et appuyez [apwije] (l-g) les conditions C-a et C-b empêchent la règle SV-2 de semivocaliser le i final du radical, et un yod est ensuite introduit par J-INS. En revanche dans les formes homophones criiez (l-d) et appuyiez (l-h), le yod a sa source dans le i de la terminaison _iez, qui est semivocalisé par la règle SV-l.

Il existe encore une quatrième forme qui est homophone avec <u>magnez</u>, <u>magniez</u> et <u>maniez</u> (cf. p.6), c'est <u>maniez</u> [manje], comme dans <u>il faudrait que vous le maniez avec</u>

précaution. Ceci vaut pour les formes correspondantes de tous les verbes en <u>-ier</u> où <u>i</u>n'est pas précédé d'un groupe obstruante plus liquide (en abrégé OL): remerciez, remerciez [rœmɛrsje], étudiez, étudiez [etüdje], asphyxiez, asphyxiez [asfiksje], etc. Les règles proposées par Morin pour son dialecte prédisent qu'on dvrait prononcer * [manije], * [rœmɛrsije], * [etüdije] et * [asfiksije]. En effet le même mécanisme qui empêche la semivocalisation de /ü/ dans tuiez empêche aussi celle du <u>i</u> du radical dans étudiez par exemple :

•	<u>étudilez</u>	tulez
٠	/etüdi+ie/	/tü+ie/
SV-1	et ü di+je	t ü +je

SV-2

J-EF

[etüdije]

a de la Grada de la Propiesión de la Company

[tüje]

Pour passer de /etüdi+ie/ à l'output correct, il a fallu qu'à un moment de la dérivation l'un des deux <u>i</u> disparaisse, mais lequel ? On trouve la réponse à cette question en examinant les formes verbales en <u>-ions</u>, <u>-iez</u> où l'élément consonantique avant la terminaison est un groupe OL.

En général, dans les formes verbales qui se terminent en <u>-ions</u>, <u>-iez</u>, peu importe que le <u>i</u> appartienne à la terminaison et perde sa syllabicité sous l'effet de SV-1, ou qu'il appartienne au radical et la perde sous l'effet de SV-2: <u>résist-iez</u> rime avec <u>amnisti-ez</u>, <u>prélud-iez</u> avec <u>étudi-ez</u>, etc. Il en va différemment lorsque le dernier élément consonantique du radical est un groupe OL, en particulier lorsque la liquide est la consonne 1.

4.

Quand <u>i</u> appartient au radical, comme dans <u>oubliez</u>, il ne perd jamais sa syllabicité et un yod vient s'insérer entre lui et la voyelle suivante. C'est précisément ce que prédisent les règles de Morin, et la dérivation de <u>oubliez</u> [ublije] est en tout point parallèle à celle de <u>criez</u> (1-c). En revanche lorsque <u>i</u> appartient à la terminai-

criez (1-c). En revanche lorsque i appartient à la terminaison et qu'il est précédé d'un groupe 01, il se semivocalise dans certains cas. L'auteur de ces lignes prononce encercliez [aserklje], souffliez [suflje], boucliez [buklje], épingliez [epeglje], et non *[aserklije], *[suflije], *[suflije], *[buklije], *[epeglije]. Le seul cas où ces dernières possibles formes soient à la rigueur dans notre dialecte, c'est lorsque le mot est frappé de l'accent de phrase, et que de plus

le style de diction est très soigné. Cette situation mise à part, <u>boucliez</u> [buklje] ne rime jamais avec <u>bouclier</u>, qui se prononce toujours [buklije], et en aucun cas * [buklje]. On retrouve la même différence entre <u>attabliez</u> [atablje] et

<u>tablier</u> [tablije] ou <u>peupliez</u> [p α plje] et <u>peuplier</u> [p α plije].

Ces formes montrent qu'au moins pour certains locuteurs. la condition C-a (qui interdit à SV-1 et SV-2 de prendre effet derrière un groupe OL) doit être relâchée de façon à permettre à SV-1 d'affecter les terminaisons -ions et -iez derrière un groupe Ol. D'après les rapides sondages que nous avons effectués, on doit distinguer deux catégories de locuteurs : ceux qui n'admettent jamais aucune infraction à la condition C-a, et pour lesquels boucliez est toujours homophone avec bouclier [buklije], quel que soit le style de diction et la position du mot par rapport à l'accent de phrase, et ceux qui comme nous peuvent dans certains cas prononcer boucliez comme [buklje]. Le comportement de ces derniers n'est d'ailleurs pas uniforme. Nombreux sont parmi eux ceux qui ne prononcent [buklje] que dans la diction relachée, et encore seulement lorsque le mot ne porte pas l'accent de phrase 11.

Nous n'essaierons pas d'écrire formellement la condition C-a' qui doit prendre la place de la condition C-a dans le cas de SV-l si on veut rendre compte des faits exposés ci-dessus.Le statut de contraintes telles que C-a dans la théorie linguistique reste pour le moment assez obscur.

Convenons simplement d'appeler SV-l' la règle SV-l munie de cette condition remaniée C-a', pour la distinguer de la

règle SV-l telle qu'elle a été originellement proposée par Morin. Avec la règle SV-l', les mots <u>oubliez</u>, <u>oubliez</u> et <u>doubliez</u> ont les dérivations suivantes :

	<u>oubliez</u>	<u>oubliiez</u>	doubliez
	/ubli+e/	/ubli+ie/	/dubl+ie/
SV-1'		ubli+je	dubl+je
J-INS	ubl i +je		
	[ublije]	[ublije]	[dublje]

5.

Nous pouvons maintenant revenir à la question posée à la fin du paragraphe 3 (p.10). Four passer de /etüdi+ie/ à [etüdje] il a fallu qu'à un moment de la dérivation l'un des deux <u>i</u> disparaisse. Lequel ?

Supposons que cette disparition soit le fait d'une règle R-1, ordonnée avant SV-1', et qui efface un \underline{i} final de morphème lorsque le morphème suivant commence par un \underline{i} :

R-1 :
$$i \rightarrow \emptyset / _$$
 + i

Cette règle permettrait de dériver correctement [etüdje], mais par contre elle dissocierait les prononciations de <u>oubliez</u> et <u>oubliez</u>, dont nous donnons ci-dessous la dérivation en parallèle de celle de <u>doubliez</u>:

*	<u>étudilez</u>	oubliez	oubliiez	doubliez
	/etüdi+ie/	/ubli+e/	/ubli+ie/	/dubl+ie/
R-1	etüd+ie		ubl+ie	
SV-l'	etüd+je		ubl+je	dubl+je
SV-2				
J-INS		ubli+je		
	[etüdje]	[ublije]	*[ublje]	[dublje]

Le lecteur vérifiera par lui-même qu'une telle grammaire dissocierait parallèlement les prononciations de <u>appuyez</u> et <u>appuyiez</u>, formes pour lesquelles elle engendrerait respectivement [apwije] et *[apüje]. Le seul moyen d'empêcher, la grammaire d'engendrer*[ublje] pour <u>oublitez</u> et *[apüje] pour <u>appuyiez</u> serait de contraindre la règle R-l de façon à ce qu'elle ne puisse pas prendre effet lorsque la séquence <u>i</u> + <u>i</u> est précédée d'un groupe OL ou d'un amas consonne-semi-voyelle, bref de lui imposer les mêmes conditions C-a et C-b qu'à SV-2.

Posons plutôt la règle I-EF(facement) :

I-EF :
$$\begin{bmatrix} -\cos \\ + \text{ haut} \\ -\text{ rond} \end{bmatrix} \rightarrow \emptyset / \text{ i } + \underline{\hspace{1cm}}$$

Cette règle affecte des segments [- cons, + haut, - rond], c'est-à-dire les <u>i</u> et les <u>y</u>. Sa relation d'ordre avec SV-l' est indifférente. Toutes les formes peuvent maintenant être dérivées correctement, comme le montrent les exemples ci-dessous :

	<u>étudiez</u>	<u>étudiiez</u>	oubliez	oubliiez	/doubliez
	/etüdi+e/	/etüdi+ie/	/ubli+e/	/ubli+ie/	/dubl+ie/
SV-1'		etüdi+je		ubli+je	dubl+je
I-EF		etüdi+e		ubli+e	
SV-2	etüd j+e	etüdj+e			
J-INS			ubli+je	ubli+je	
	[etüdje]	[etüdje]	[ublije]	[ublije]	[dublje]

La ressemblance troublante qu'on constate entre I-EF et la règle J-EF examinée au paragraphe 2 (p.8) amène naturellement à se demander s'il ne s'agit pas en fait d'un seul et même processus, bref si ces deux règles ne peuvent pas être fusionnées. Nous allons montrer que non. Notre démonstration procèdera de la façon suivante :

- -- pour que I-EF et J-EF puissent être fusionnées, il est nécessaire qu'elles soient toutes les deux ordonnées de la même façon par rapport aux autres règles de la grammaire.
- -- I-EF doit s'appliquer avant SV-2.
- -- J-EF doit s'appliquer après SV-2.
- -- I-EF et J-EF ne peuvent donc pas être fusionnées.

Montrons d'abord que I-EF doit être ordonnée avant SV-2. Si elle était ordonnée après SV-2, <u>étudilez</u> aurait la dérivation suivante :

SV-1' SV-2 I-EF I-INS
/etüdi+ie/ etüdi+je etüdi+e etüdi+je *[etüdije]

C'est l'application de I-EF qui crée le contexte où le <u>i</u> du radical pourra être semivocalisé par SV-2. Encore fautil que SV-2 soit encore applicable à ce moment-là, c'est-àdire que I-EF se soit appliquée <u>avant</u> SV-2.

Montrons maintenant que J-EF doit être ordonnée après SV-2, c'est-à-dire que l'application de SV-2 donne naissance à des séquences jj ou ñj qui sont ensuite réduites par l'application de J-EF. Il faut pour cela examiner des formes qui contiennent une séquence /ji+V/ ou /ñi+V/. Or il se trouve que les morphèmes contenant une séquence /ji/ ou /ñi/ sont extrêmement rares, et a fortiori les mots contenant une séquence /ji+V/ ou /ñi+V/. Nous n'avons pu trouver qu'un mot vieilli, baillage [bajaž], qui est formé par suffixation de _age sur bailli [baji]. Pour donner [bajaž] à partir de /baji+až/, la grammaire doit ordonner J-EF après SV-2:

SV-2 J-EF

/baji+až/ bajj+až baj+až [bajaž]

Il est vrai que peu de gens connaissent encore le mot <u>bailli</u> et son dérivé <u>baillage</u>, et qu'un argument fondé sur la prononciation de ces seules formes est d'un poids bien faible. Nous avons donc suppléé aux lacunes du lexique en demandant aux gens de fabriquer des mots. Ainsi toutes les personnes auxquelles nous avons demandé de former sur <u>bailli</u> le mot

en <u>-at</u> parallèle à <u>cardinalat</u>, <u>mandarinat</u>, <u>consulat</u>, etc. nous ont fourni la forme [baja], jamais [bajja], et toutes celles auxquelles nous avons demandé de former sur <u>Neuilly</u> un nom d'habitant parallèle à <u>Havrais</u>, <u>Orléanais</u>, <u>Toulonnais</u>, etc. nous ont fourni [næjɛ], jamais [næjjɛ]. Ceci montre clairement que les locuteurs savent que J-EF est ordonnée après SV-2, même si le stock lexical de la langue ne leur fournit jamais l'occasion d'entendre ou de prononcer des formes dont la prononciation dépende crucialement de l'ordre des règles SV-2 et J-EF.

Comme I-EF doit s'appliquer avant SV-2 et que J-EF doit s'appliquer après, il n'est pas question de fusionner I-EF et J-EF en une seule règle.

Les formes verbales en <u>-ions</u>, <u>-iez</u> ne sont pas les seules dont la dérivation nécessite l'application de la règle I-EF. Morin (117, 118) avait déjà remarqué qu'il était nécessaire de postuler l'existence d'un processus qui efface le <u>i</u> du suffixe <u>-iste</u> pour rendre compte de mots comme <u>Mariste</u> (de /mari+ist/), <u>ironiste</u> (/ironi+ist/), <u>copiste</u> (/kopi+ist/) ¹³. On peut étendre la remarque de Morin à tous les mots formés en ajoutant un suffixe dérivationnel qui commence par un <u>i</u> (<u>-iste</u>, <u>-isme</u>, <u>-ique</u>, <u>-ien</u> etc.) à une base terminée par <u>i</u>. Voyez par exemple <u>mélodie</u> /

mélodique, chimie / chimiste, Mali / malien, etc.

Les formes de ce type sont d'un maniement plus délicat qu'il n'y paraît au premier abord, et on doit prendre certaines précautions avant d'affirmer que la disparition du <u>i</u> y résulte de l'action de la règle I-EF.

Il y a d'abord de nombreux cas où on a en réalité affaire à un processus morphologique : le remplacement du suffixe féminin -ie par un autre. Prenez par exemple Italie / italien / italique, Sibérie / sibérien, Lithuanie / lithuanien, etc. On est tenté de dériver italien et italique de /itali+i£/ et /itali+ik/. Mais un examen systématique des noms de pays féminins terminés en [1] (orthographiquement -ie) ămène à les considérer tous comme comportant un suffixe /+i/. Dans la majorité des cas en effet le résidu obtenu en retranchant le i final apparaît dans des mots apparentés: Russie / russe, Serbie / serbe, Albanie / albanais, Hongrie / hongrois, etc. La forme sous-jacente à Italie est donc bimorphématique (/ital+i/) et l'alternance Italie / italien est à considérer comme résultant de l'alternance de deux suffixes -ie et -ien plutôt que de l'effacement (phonologique) d'un i final devant le suffixe -ien. Cette alternance entre suffixes relève de la morphologie au même titre que l'alternance systématique de -isme et -iste (cyclisme / cycliste, communisme / communiste, etc.) ou celle de <u>-teur</u> et <u>-trice</u> (calculateur / calculatrice, lecteur / lectrice, etc.) . Il en va de même pour la plupart des noms

savants en <u>-ie. théologique</u> ne dérive pas de <u>théologie</u> + <u>ique</u>, mais de <u>théolog</u> + <u>ique</u>, comme le montrent les alternances systématiques entre <u>-logie</u>, <u>-logique</u> et <u>-logue</u> (<u>psychologie</u> / <u>psychologique</u> / <u>psychologue</u>, etc. Seules peuvent compter comme attestant l'effacement du <u>i</u> les formes où on a l'assurance de ne pas avoir affaire au suffixe féminin <u>-ie</u>. C'est le cas de <u>mélodie</u> et <u>chimie</u>, qui semblent formés sur les bases monomorphématiques /melodi/ et /šimi/, puisque le <u>i</u> final se maintient dans <u>mélodieux</u> et <u>chimio</u>-thérapie.

Les paires comme Mali / malien, Garibaldi / garibaldiste, etc. posent un problème différent. Le rapprochement avec des paires comme Canada / canadien, Gevara / gevariste, etc. et Picasso / picassien, Franco / franquiste, etc. suggère l'existence d'une règle TRONC(ation) qui efface la voyelle finale de la base devant certains suffixes lorsque cette voyelle est i , a ou o. Un fait vaut cependant d'être noté : devant un suffixe commeçant par un i, la troncation de a et o a lieu dans certains mots et pas dans d'autres. Pour a par exemple, en face de panorama / panoramique, choléra / anticholérique, Bouddha / bouddhiste, Sahara / saharien, etc. on a Volta / voltaïque, lama / lamaïque, dada / dadaïsme, Kafka / kafkalen 14. Au contraire l'effacement d'un des deux i d'une séquence i + i est un processus qui ne souffre aucune exception, ce qui suggère qu'il s'agit d'un processus différent de TRONC. Les dérivés en -ien et en -iste

formés sur <u>Garibaldi</u> se prononcent [garibaldjæ] et [garibaldist]. Ces formes ne sont pas seulement consacrées par l'usage (comme <u>védique</u> l'est de préférence à * <u>védaïque</u>), ce sont les seules possibles. Les prononciations * [garibaldijæ] et * [garibaldiist] sont absolument exclues par le système de la langue. L'existence de paires comme <u>Libéria / libérien, Nigéria /nigérien, Bonifacio / bonifacien</u> vient renforcer notre conviction que TRONC et I-EF sont des règles différentes. Pour dériver ces formes il faut en effet que I-EF s'applique après TRONC 15:

face the first of the second o	
	libérien
i Sagaran * Naga	/liberia+i&/
TRONC	liberi+i€
I-EF	liberi+ €
SV-2	liberj+ €
. 2004. Att. 2	[liberj ̃]
and the street of the street	

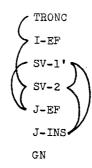
La note 12 donne les raisons pour lesquelles il est impossible de trouver dans les paradigmes de la conjugaison verbale une forme dont la dérivation requière que s'appliquent successivement I-EF et J-EF. Une telle forme devrait contenir la séquence /ji+iV/ ou /ñi+iV/, ce qui est impossible puisqu'il n'existe pas de verbe dont le thème se termine en /ji/ ou en /ñi/. En revanche la morphologie

dérivationnelle peut fournir de telles formes.

Toutes les personnes auxquelles nous avons demandé de former, sur le nom d'écrivain fictif <u>Desailly</u>, l'adjectif en <u>-ien</u> parallèle à <u>proustien</u>, <u>racinien</u>, etc. nous ont donné la forme [dosaje], et jamais * [dosaje] ou * [dosajie]. La dérivation de cette forme doit être la suivante :

	/dœsaji+i ε̃ /	C 2 · 11
I-EF	dœsaji+€	Gabilly
SV-2	d ≪ sajj+ ε̃	,
J-EF	dœsaj+ ̃	
	[dœsaj ̃]	

La discussion qui précède nous a conduits à poser la séquence de règles suivante, où nous joignons d'un trait continu les noms des règles qui sont crucialement ordonnées :



Les relations d'ordre entre ces règles sont discutées aux pages suivantes :

TRONC et I-EF	20
I-EF et SV-l'	14
I-EF et SV-2	15
SV-1 et SV-2	3-4
SV-l' et J-EF	8
SV-2 et J-EF	16
SV-1', SV-2 et J-INS	3
GN et J-EF	7

NOTES

- 1.- Il y a quelques très rares exceptions, comme le \underline{w} de \underline{kiwi} .
- 2.- Une telle règle est impossible à formuler si on suit Chomsky-Halle (1968 : 364-365) en ce qui concerne les conventions qui régissent l'emploi des frontières de morphème. Nous laissons le problème pendant.
- 2.- Les représentations sous-jacentes que nous postulons ne diffèrent des représentations phonétiques que par les traits qui sont pertinents pour le fonctionnement des règles en discussion dans le présent article.

- 4.- Pour les cas comme <u>pluie</u> [plwi], <u>trois</u> [trwa], où la semivocalisation a lieu derrière un groupe OL, cf. Morin (1971: 115, 144).
- 5.- Nous supposerons que dans l'input des règles discutées ici le yod postvocalique de <u>rail</u>, <u>briller</u>, etc. est déjà représenté comme /j/, de même pour celui des formes en <u>-oy-</u>, <u>-ay-</u> comme <u>envoyez</u>, <u>soyeux</u>, <u>balayez</u>, <u>essayage</u>, etc., cf. Morin (1971 : 161-162).
- 6.- Voyez là-dessus Martinet (1945:165-166).
- 7.- On trouvera dans un cuvrage en préparation les raisons qui amènent à postuler l'existence d'un phonème /r/ dont la réalisation se confond devant voyelle avec celle du groupe /ni/.
- 8.- à quoi il convient d'ajouter <u>mantiez</u>, cf. p 9.
- 9.- On trouvera dans Simon (1970) une étude de l'articulation de ce groupe [nj] pour un dialecte probablement identique au nôtre sur ce point.
- 10.- Et encore, avec quelques exceptions : <u>fiche</u> donne <u>fichier</u>, <u>pistache</u> donne <u>pistachier</u>, et <u>image</u> donne <u>imagier</u>.
- ll.- Les faits sont moins clairs derrière un groupe Or. Il semble que dans notre dialecte <u>i</u> ne perd jamais sa sylla-

bicité lorsque le mot est sous l'accent de phrase, et qu'en d'autres positions il a d'autant plus tendance à la perdre que l'élocution est plus rapide. Nous prononçons toujours [uvrije] (homophone avec <u>ouvrier</u>) dans <u>il faut que vous l'ouvriez</u>, mais [uvrje] peut alterner avec [uvrije] dans <u>il faut que vous il faut que vous rouvriez</u> cette fenêtre.

A la différence des faits dicutés aux paragraphes let 2, qui ne mettent en jeu que des règles dont l'application est obligatoire, et sur lesquels les sujets ont des intuitions extrêmement tranchées, ceux discutés dans le présent paragraphe touchent à des variations facultatives qui sont en partie déterminées par le style de diction.

L'appel à l'intuition des sujets ne peut être que d'un secours limité quand il s'agit d'établir des faits relatifs à la diction négligée, puisque les sujets ne pratiquent ce style de diction que lorsqu'ils ne prêtent aucune attention à leur élocution. Or les questions de l'enquêteur ont pour effet de concentrer l'attention des sujets sur leur manière de parler (cf. Labov, 1971).

12.- Mis à part <u>bailli</u>, et peut-être <u>taillis</u> et <u>saillie</u>, toutes les autres formes sont des noms de ville ou de famille en <u>-y</u>, comme <u>Chantilly</u>, <u>Joigny</u>, etc. Notez en particulier que dans les verbes de la première conjugaison dont le radical se termine en /Ci/, comme <u>parier</u>, <u>épier</u>, etc. la consonne qui précède le <u>i</u> final n'est jamais /j/ ou /n/.

- 13.- Certains faits du dialecte de Morin (/ü/ se prononce non-syllabique dans <u>incongruité</u> mais syllabique dans <u>altruisme</u>) l'amènent à postuler l'existence d'une frontière de mot devant les suffixes <u>-isme</u>, <u>-iste</u>. Cette différence n'existe pas dans notre dialecte, où derrière un groupe OL une séquence /ü+i/ se prononce nécessairement [üi].

 Nous faisons donc précéder <u>-isme</u> et <u>-iste</u> d'une simple morphème frontière de <u>au même</u> titre que tous les autres suffixes.
- 14.- En règle générale <u>a</u> est maintenu lorsque la base a moins de trois syllabes et effacé lorsqu'elle en a trois ou plus. Il y a quelques exceptions, comme <u>bouddhiste</u> et <u>védique</u>.
- 15.- Une forme comme gargantuesque, dérivée de Gargantua, montre que lorsque la base est terminée par deux voyelles à la file, TRONC n'efface que la dernière.

REFERENCES

- Chomsky, N. et M. Halle, 1968: The Sound Pattern of English,
 New York: Harper and Row.
- Labov, W., 1971: The Study of Language in its Social Context, dans J. Fishman, éd., Advances in the Sociology of Language, 152-216, La Haye: Mouton.
- Martinet, A., 1945: <u>La Prononciation du Français Contemporain</u>, Paris: Droz.
- Simon, P., 1970: A propos de la désarticulation de la consonne palatale n dans la prononciation du français d'aujourd'hui, dans <u>Phonétique et Linguistique Romanes, Mélanges Offerts</u>

 à M. Georges Sraka, I: 67-98, Lyon-Strasbourg.

UN MODELE INFORMATIQUE DE DESCRIPTION DE STRUCTURES MUSICALES

]

Les analyses de textes musicaux non effectuées au moyen d'ordinateurs sont, en général, confrontées à des difficultés de portée très variable. En voici deux exemples :

1/ Etant donné l'hypothèse qu'on peut, à partir d'un texte musical, repèrer des classes d'objets élémentaires, dont les variations des combinaisons auront servi de thème à la composition, les modes de découpage des unités restent implicites (1), à tout le moins très flous. Il est possible que cette situation soit liée ici au matériau : dans ce cas, les raisons pour lesquelles il est impossible d'utiliser des procédures constantes de découpage devront faire partie intégrante de l'analyse.

2/ La description, en général non exhaustive du texte reste à <u>interpréter</u>. C'est à ce niveau que se place alors le problème crucial de la description de la description. Les analyses musicales les plus réussies (2) font alors appel à un certain nombre de catégories compositionelles, à mi-chemin de la description et de l'interprétation :

- (1) sur l'exposition précise de cette situation, cf N.RUWET : "Méthodes d'analyse en musicologie" Revue Belge de Musicologie vol. XX 1966
- (2) cf. P. BOULEZ: "Stravinsky Demeure" in Relevés d'apprenti 1966 Ed. du Seuil et J.BARRAQUE: Analyse de la Vème symphonie de Beethoven (communication personnelle)